



HAL
open science

La langue comme voie de propagation de la science et des savoirs dans la traduction de la Cité de Dieu de saint Augustin par Raoul de Presles

Béatrice Stumpf

► **To cite this version:**

Béatrice Stumpf. La langue comme voie de propagation de la science et des savoirs dans la traduction de la Cité de Dieu de saint Augustin par Raoul de Presles. O. Bertrand. Sciences et savoirs sous Charles V, Honoré Champion, pp.127-157, 2014, Colloques, congrès et conférences sur le Moyen Âge. hal-01066379

HAL Id: hal-01066379

<https://hal.science/hal-01066379>

Submitted on 19 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LA LANGUE COMME VOIE DE PROPAGATION DE LA SCIENCE ET DES
SAVOIRS DANS LA TRADUCTION DE *LA CITE DE DIEU*
DE SAINT AUGUSTIN PAR RAOUL DE PRESLES**

« *Omnia disce, videbis postea nihil esse superfluum* »
(Hugues de Saint-Victor, *Didascalicon*, VI, 3)

1. INTRODUCTION

Dès la seconde moitié du XIV^e siècle¹, la France est gagnée par la dynamique des « véritables² » traductions en langue vernaculaire des textes gréco-latins. Raoul de Presles, maître des requêtes de l'Hôtel Saint-Pol, mais aussi grand humaniste, lui-même emporté dans ce mouvement, se soumet au commandement du roi Charles V qui l'a sollicité à traduire des œuvres latines notables ainsi que de courts traités politiques. Cette sollicitation royale part d'une double volonté : celle de puiser dans les sources de l'histoire de quoi affermir son pouvoir et moderniser l'État et celle de donner aux laïcs qui ne savent pas le latin l'accès aux savoirs et connaissances savantes.

Tout comme les homélies des XII^e et XIII^e siècles en langue vernaculaire visaient à vulgariser les textes bibliques auprès des fidèles³, les traductions que commandait Charles V visaient, par le biais de la langue vulgaire en

¹ Cf. le relevé des traductions commanditées par Charles V sur le site des Archives de littérature du Moyen Âge (ARLIMA) (<http://www.arlima.net/commdedic.html>), à la rubrique Charles V le Sage. Voir aussi Cerrito, S. et Stumpf, B., « Le lexique politique dans la traduction de *la Cité de Dieu* de saint Augustin par Raoul de Presles (1371-1375) », dans *Lexiques Identités Culture*, dir. par Ligas, P. et Frassi, P., QuiEdit 2013, p. 197-220.

² Monfrin, J., « Humanisme et traductions au Moyen Âge », dans *Journal des savants*, 1963, n°3, p. 167.

³ Gonthier, N., *Éducation et cultures dans l'Europe occidentale chrétienne (du XII^e au milieu du XV^e siècle)*, Paris, Ellipses, 1998, p. 9.

tant que support de la pensée, à communiquer le savoir au prince et à mettre l'histoire ancienne à la portée du plus grand nombre. Dès 1371 et jusqu'à sa mort en 1382, Raoul de Presles se mit donc au service de son roi pour mener à bien des traductions, parmi lesquelles, outre la *Bible*, la *Quaestio inter clericum et militem* et le *Rex pacificus*, l'imposant *De Civitate Dei contra paganos*, composé plus de neuf siècles auparavant par saint Augustin et qui nous occupe plus spécialement dans la présente contribution.

Notre attention se porte plus particulièrement sur la question des savoirs au Moyen Âge vus par le prisme de la langue utilisée dans la première traduction française de *La Cité de Dieu*, c'est-à-dire sur le français des spécialités, celui de la langue savante et non pas celui de la langue commune, qui véhicule le savoir courant. Nous essaierons de montrer combien cette traduction, sur la base du manuscrit à double cote BnF, fr. 22912 et fr. 22913⁴, est, par la richesse de sa langue, de taille à renforcer l'assertion du lien étroit qui unit les champs des savoirs et le lexique, ce que Joëlle Ducos met en exergue en écrivant qu'il est impossible « d'étudier séparément le lexique de la question des savoirs⁵ ». C'est le principe même qui anime aussi à ce jour, un certain nombre de projets, notamment celui du *Dictionnaire du Français Scientifique Médiéval*, élaboré dans le cadre du Projet C^{réa}LS^{science} 6.

Pour la présente étude, nous nous appuyons sur l'édition de *La Cité de Dieu* récemment publiée⁷. Comme notre corpus se limite aux prologues et à la dédicace en tête de l'ouvrage ainsi qu'aux cinq premiers livres, sur les vingt-deux en tout, les résultats que nous pouvons voir émerger – et qui sont choisis à la suite d'un sondage réalisé à partir de la traduction française de 1371-1375 que Raoul de Presles a abondamment augmentée de commentaires, d'anecdotes et d'*exempla* – comportent un caractère provisoire.

⁴ Voir à ce sujet pour plus de précision le programme complet du projet qui est consultable à l'adresse suivante : <http://www.atilf.fr/atilf/equipes/erc.htm>.

⁵ Ducos, J., « Néologie lexicale et culture savante : transmettre les savoirs », dans *Lexiques scientifiques et techniques. Constitution et approche historique*. Palaiseau, Les éditions de l'École polytechnique, 2007, p. 249.

⁶ Le programme détaillé du projet est consultable à l'adresse suivante : <http://crealsciences.univ-paris13.fr/index.php>.

⁷ *La Cité de Dieu* de saint Augustin traduite par Raoul de Presles (1371-1375), édition du ms BnF, fr. 22912 sous la direction d'Olivier Bertrand, volume 1, tome 1, Paris, éd. Champion, coll. « Linguistique : traduction et terminologie », N°1, 2013.

Afin de mieux appréhender la question du savoir médiéval à travers cette traduction, il nous a semblé indispensable de commencer par évoquer les principales sources livresques exploitées par le traducteur.

2. PRINCIPALES SOURCES DU SAVOIR DE RAOUL DE PRESLES

Raoul de Presles envisage sa fonction de traducteur interpréteur selon l'enseignement qu'il a reçu à l'Université : la traduction à proprement parler tient lieu de *lectio*, en tant qu'elle renvoie méticuleusement l'image du texte d'autorité, et la glose tient lieu de *disputatio*, en tant qu'elle extrait les propositions du texte de l'auteur pour les discuter. Pour ce faire, tout laïc qu'il fut, ce juriste averti, nourri de culture antique, qui avait en outre acquis par la lecture de la *Bible* et des écrits exégétiques un bon niveau de culture religieuse, trouve, à l'image de ses contemporains, des appuis auprès des diverses « *auctoritates* » dont les textes sont considérés comme porteurs de vérité. Par ses lectures, il cherche à se faire un bagage de connaissances et il retourne volontiers aux modèles intellectuels des Anciens, comme le veut l'usage des lettrés du Moyen Âge. En s'inspirant de ces modèles, il s'accorde avec les traducteurs de son époque pour qui, selon l'expression de Geneviève Hasenohr⁸, « tout emprunt est, en puissance, réécriture ». Les sources historiques et livresques dans lesquelles il a puisé pour commenter au goût de son époque l'histoire ancienne, nous sont connues grâce aux références citées dans les gloses qui accompagnent la traduction⁹. Plus de soixante-dix auteurs et textes différents ont pu être recensés dans les livres I à V¹⁰. Elles se répartissent en deux grandes classes : la littérature religieuse et la littérature profane¹¹.

La première catégorie se concentre sur des écrits destinés à l'instruction du chrétien et à la perfection humaine, comme la *Bible*, qui tient une place privilégiée — avec, en tête, le *Livre des Psaumes* qui est le plus lu au Moyen

⁸ Hasenohr, G., « Les systèmes de repérage textuel », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie-Promodis, 1990, p. 285.

⁹ Voir au sujet du repérage des sources du livre I, Bertrand, O., « Le traitement de l'Histoire romaine dans les gloses du premier traducteur français de *la Cité de Dieu* (1371-1375) », dans *Epistémocritique, Revue texte*, 2009, p. 45-63.

¹⁰ Voir, pour plus de détails, la partie réservée à « l'apparat des sources et des notes » dans l'introduction de l'édition de *La Cité de Dieu*, op. cit. Voir note 7.

¹¹ Le classement des œuvres ou des auteurs qui suit est présenté par ordre de fréquence dans le texte.

Âge¹² — et, dans une moindre mesure, les commentaires de saint Grégoire le Grand sur les Écritures ainsi que les textes patristiques de saint Ambroise et de saint Jérôme ou les ouvrages de théologie de Pierre le Mangeur (*Historia scolastica*), ou encore ceux des philosophes Bède le Vénérable (*Chronica majora*) et Hugues de Saint-Victor (*Didascalicon*) et même le catalogue des papes de Bernard Gui.

La seconde catégorie, outre les classiques latins tels que Cicéron, Ovide, Salluste, Tite-Live et Virgile, largement explorés par saint Augustin lui-même et qui font partie de la liste d'ouvrages détenus par les étudiants de l'époque médiévale¹³, tourne essentiellement autour de la culture savante. Pour la grammaire, Raoul de Presles se documente dans le *Catholicon* de Jean de Gênes ou le dictionnaire de Papias. Pour le droit, il recourt à la plus grande compilation de droit romain antique qu'est le *Code justinien*, par le biais du *Digeste* qui en est une reconstitution amplifiée d'ajouts postérieurs médiévaux. Pour l'historiographie, il marque avec l'évêque d'Hippone une préférence pour l'*Historia Romana* d'Eutrope et l'*Epitoma de Tito Livio* de Florus ; il marque aussi une préférence pour les œuvres de l'historien moraliste Valère Maxime avec ses *Facta et dicta memorabilia*. Pour la philosophie, ce sont les enseignements contenus dans les *Etica Nicomachea* et *Politica* d'Aristote, qui, grâce à la seconde génération des traducteurs, au XIII^e siècle¹⁴, ont été le principal vecteur d'une doctrine politique, philosophique et scientifique en Occident à laquelle notre commentateur n'a pas été insensible. Pour la médecine, Raoul de Presles consulte occasionnellement le *Canon medicinae* du célèbre médecin Avicenne. D'un point de vue plus largement encyclopédique, ce sont les *Etymologiae* d'Isidore de Séville qui sont mentionnées régulièrement, tout comme, bien que dans une moindre mesure, le *Speculum historiale* du frère dominicain Vincent de Beauvais.

Cette recherche constante d'informations dénote la volonté d'accumuler, de compiler un maximum de savoir et laisse entrevoir la diversité des champs du savoir que notre lettré souhaite couvrir. Pour preuve, on peut signaler le florilège de citations dont l'humaniste médiéval émaille ses commentaires, dont la plupart, notamment celles qui relèvent de la traduction même de l'œuvre de saint Augustin, sont directement transposées

¹² Jehel, G., Racinet, Ph., *Éducation et cultures dans l'Occident chrétien (début du XII^e siècle - milieu du XV^e siècle)*, Paris, Éditions du temps, 1998, p. 122.

¹³ Gonthier, N., *op. cit.*, p. 111.

¹⁴ Gonthier, N., *op. cit.*, p. 209.

du latin au français et soulignées d'un trait rouge par le copiste soucieux de mettre l'autorité en évidence, tandis que d'autres moins aisément repérables sont intégrées à la glose sans autre forme de procès. Pour les seuls cinq premiers livres, nous avons pu relever pas loin de 700 citations¹⁵, parmi lesquelles 570 sont clairement mises en évidence par le copiste – sans compter que nous n'avons peut-être pas réussi à les identifier toutes – tandis que les autres sont banalisées à l'intérieur du texte comme si Raoul de Presles se les appropriait¹⁶.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que pour écrire ses gloses, notre traducteur, comme le souligne Henri Vallet¹⁷, « a largement puisé dans les commentaires » latins du début du XIV^e siècle du dominicain anglais Thomas Waleys et du prieur Nicholas Trevet. Si le premier de ces commentateurs n'a paraphrasé que les dix premiers livres de *La Cité de Dieu*, le second aurait, semble-t-il, exploité en l'abrégeant le texte de ce dernier avant de poursuivre les commentaires sur l'ensemble de l'œuvre. Curt Wittlin¹⁸, dans son article concernant les gloses sur le *De civitate Dei*, a observé que c'est en particulier le commentaire de Thomas Waleys « qui a joué un rôle important dans la traduction française de Raoul de Presles ». Or, comme il constate que la plupart des gloses de ce dominicain sont émaillées de citations empruntées à des auteurs tels que Eutrope, Tite-Live, Valère Maxime et Vincent de Beauvais¹⁹, qui, nous l'avons vu, reviennent régulièrement sous la plume du traducteur, se pose la question centrale de sa fidélité à cette source médiévale ou, à un moindre degré sans doute, à celle de Nicholas Trevet. Et, par conséquent, se pose aussi la question de la part qui revient exclusivement à notre commentateur français.

Le contexte scientifique littéraire autour de l'œuvre étant défini, nous pouvons réunir un choix de lexèmes scientifiques relatifs au lexique des savoirs, mais non sans nous interroger préalablement sur le sens que l'on entend donner à 'scientifique'. Et c'est la réflexion menée par Robert Martin

¹⁵ Y compris celles qui sont empruntées au texte latin que Raoul de Presles traduit.

¹⁶ Il serait intéressant, bien qu'extrêmement délicat, d'étudier le degré de fidélité à la source de ces deux types de citations.

¹⁷ Vallet, H., « La culture classique dans Raoul de Praelles d'après sa traduction avec commentaire de la *Cité de Dieu* de saint Augustin », dans *Position des thèses de l'École nationale des chartes*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1913, 99-101. Nous n'avons eu accès qu'au seul résumé de la thèse, la thèse elle-même n'étant pas disponible.

¹⁸ Wittlin, C. J., « Traductions médiévales de la "Cité de Dieu" », dans *TraLiLi*, XVI-1, 1978, p. 533.

¹⁹ Wittlin, op. cit., p. 534.

sur le sujet qui nous a amenée à adopter comme prémisse sa conclusion sur la question : « est scientifique ou technique un vocable qui appartient en propre à une communauté donnée, communauté de savants ou corporation de métier »²⁰.

Mais ne perdons pas de vue que depuis le XIII^e siècle la nouvelle classification des sciences s'est affranchie du cadre vieilli des arts libéraux²¹, si bien que certaines disciplines scientifiques couvrent des domaines aux frontières parfois très floues — comme c'est le cas, par exemple, du politique et du religieux ou des sciences mathématiques et astronomiques — qui correspondent à la pensée de l'homme médiéval et nous éloignent de la classification actuelle. Par commodité et afin de ne pas compartimenter le lexique des savoirs dans des disciplines scientifiques encore mouvantes en ce troisième quart du XIV^e siècle, nous présenterons donc, sous forme de liste alphabétique²², un choix de lexèmes – notés selon la graphie majoritaire dans le texte – considérés comme étant les supports du savoir ou de la science.

²⁰ Martin, R., « Le traitement lexicographique des mots scientifiques et techniques », dans *Lexiques scientifiques et techniques. Constitution et approche historique*, sous la direction d'O. Bertrand, H. Gerner et B. Stumpf, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2007, p. 29.

²¹ Cf. le Programme de recherche d'Isabelle Draelants, consultable à l'adresse suivante : <http://www.univ-nancy2.fr/MOYENAGE/VincentdeBeauvais/Philosophienaturelle.html>.

²² Suivi de l'indication 'trad.' ou 'glose' – qui indique que le mot est attesté dans la traduction ou dans la glose – et de la référence au livre, en chiffres romains et au chapitre, en chiffres arabes. Lorsqu'une même référence fournit plusieurs occurrences, le nombre d'occurrences est indiqué dans un entre crochets suivi de 'occ'. Les lexèmes aujourd'hui désuets sont précédés de ■.

3. ETUDE LEXICALE ET SEMANTIQUE

3.1. Panorama sélectif du vocabulaire scientifique et technique

ABREVIACION "version abrégée d'un écrit" (glose : III, 27, III, 28 [3 occurrences] ; IV, 29)

ABREVIATEUR "auteur qui abrège l'ouvrage d'un autre" (glose : II, 24 ; IV, 6 [3 occ.])

ACEPHALE "qui n'a pas ou ne reconnaît pas de chef" (glose : II, 22 ; III, 26)

■ *APPESON* "peson" (glose : II, 20)

■ *ARCHIFLAMINE* "haut dignitaire religieux, à Rome" (glose : II, 15 [2 occ.])

■ *ARE* "autel consacré à une (ou plusieurs ?) divinité" (glose : II, 24 ; III, 31)

■ *ARREPTICIEN* "démoniaque, fou" (trad. : II, 4 ; glose : II, 4 [5 occ.], II, 26 [2 occ.])

ARUSPICE "devin qui examine les entrailles des bêtes sacrifiées afin de prédire l'avenir" (trad. : II, 24 ; III, 11 ; glose : II, 24 [6 occ.] ; III, 21, III, 31 ; IV, 7)

■ *ARUSPICIEEN* [même sens] (glose : II, 24)

ASCENDENT "degré du zodiaque qui monte à l'horizon au moment de la naissance d'une personne" (trad. : V, 2 [2 occ.], V, 5 [3 occ.] ; glose : V, 5, V, 6 [3 occ.], V, 7)

■ *ASTRONOMIEN* "celui qui étudie les astres, leurs mouvements, souvent avec l'intention de déterminer leur influence sur la destinée humaine, sur les événements terrestres et sur le temps" (trad. : V, 2, V, 5, V, 7, V, 12 ; glose : I, 6 ; II, 24 ; IV, 10 ; V, 7, V, 9, V, 12)

COMIQUE "qui a rapport à la comédie, au théâtre" (glose : II, 8, II, 9)

■ *COMPOSEUR* "celui qui compose un ouvrage littéraire" (trad. : II, 14)

CRONIQUEUR "composer une chronique" (glose : V, 25)

CRONIQUEUR "auteur de chronique" (prologue I ; glose : II, 22 ; III, 12 ; V, 25)

CYNOCEPHALE "monstre dont la tête ressemble à celle d'un chien" (trad. : II, 14 ; III, 12 ; glose : II, 14 [4 occ.] ; III, 12)

- CYRURG[I]E* "partie pratique de l'art médical qui s'occupe plus particulièrement des lésions externes et des amputations, chirurgie" (glose : III, 12 [2 occ.], III, 17)
- EPICURIEN* "disciple d'Épicure, celui qui vit selon la doctrine d'Épicure" (trad. : V, 20 ; glose : III, 25 ; V, 9)
- EPITHOME* titre "abrégé d'un livre" (36 occurrences toutes dans les gloses)
- ETHIMOLOGIE* "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution" (glose II, 26 ; III, 12)²³
- *ETHIMOLOGIER* "faire l'étymologie d'(un mot)" (glose : V, 13)
- *ETHIMOLOGISATION* "action de faire l'étymologie d'(un mot)" (glose : II, 14 ; IV, 27)
- EXAMETRE* "hexamètre" (glose : III, 17)
- FLAMINE* "dignitaire religieux chargé d'allumer la flamme de l'autel de chaque divinité et de procéder au sacrifice, à Rome" (trad. : II, 20, II, 17 ; III, 27 ; glose : II, 15 [21 occ.] ; III, 9 [2 occ.], III, 17, III, 27)
- GEOMETTRIE* "science qui a pour objet la mesure de l'étendue et des parties qu'on peut y recevoir" (glose : I, 6)
- *GEOMETTRIEN* "géomètre" (glose : I, 6)
- HOROSCOPE* "état du ciel au moment de la naissance de qqn" (trad. : V, 2 [2 occ.], V, 5 [3 occ.], V, 6 [3 occ.], V, 7 ; glose : V, 5)
- INCUBE* "[d'un démon] responsable des cauchemars et supposé abuser des femmes durant le sommeil" (glose : II, 15)
- LIRIQUE* "qui utilise des vers de différents types" (trad. V, 13 ; glose : V, 13 [2 occ.])
- LUPERCAL* "fête dédiée à Lupercus" (glose : II, 4)
- MANICHEIEN* "partisan des croyances de Manès" (trad. : I, 20 ; glose : I, 20 ; V, 21)
- MATHEMATIQUE* (*art ou science* –) "discipline rationnelle ayant pour objet les nombres et les mesures" (trad. : V, 5), "mathématicien, astronome et astrologue" (glose : III, 3)
- MATHEMATICIEN* "mathématicien, astronome et astrologue" (trad. : V, 1, V, 3, V, 4 [2 occ.], V, 5, V, 6, V, 7 [2 occ.], V, 9 ; glose : V, 1 [2 occ.], V, 2, V, 3, V, 5, V, 6, V, 7 [8 occ.], V, 9)
- *MONARCHE* "monarchie" (glose : III, 21 ; IV, 7 ; V, 13 [3 occ.], V, 21 [3 occ.])

²³ Nous ne mentionnons pas les nombreuses attestations qui réfèrent aux *Etymologiae* d'Isidore de Séville.

- MONARCHIE* "monarchie" (glose : II, 20 ; IV, 7)
MYTHOLOGIES titre "mythologie" (15 occ., toutes dans les gloses)
 ■ *NIGROMANCIEN* "nécromancien" (glose : II, 24 [2 occ.]) ; IV, 29)
 ■ *PEDOMANCIEN* "celui qui pratique la divination par l'inspection des pieds" (glose : II, 24)
PIROMANCIEN "celui qui pratique la divination par le feu" (glose : II, 24)
POUPEE "boule de lin dont on garnit le fuseau à filer" (glose : II, 20)
 ■ *PROTHOFLAMINE* "flamine d'un rang supérieur, à Rome" (glose : II, 15 [2 occ.])
ROTACION "mouvement d'un corps sur lui-même" (trad. : V, 3)
SALIQUE (loi) "recueil de coutumes des Francs Saliens" (glose : V, 25 [2 occ.])
SCENIQUE "relatif à la scène, au théâtre" (70 occ. en partic. dans *jeux sceniques*), "acteur, comédien" (trad. : II, 4, II, 25)
SENSIBLE/SENSITIF (appetit -) "qui reçoit des sensations physiques" (impulsion des sens) (trad. : V, 11 ; glose : III, 10)
STOÏCIEN "qui est adepte de la philosophie de Zénon" (trad. : IV, 30 ; V, 8 [2 occ.], V, 9 [6 occ.], V, 10 ; glose : III, 25 ; V, 1, V, 8 [2 occ.], V, 9 [7 occ.], V, 10 [3 occ.])
SUFFRAGE "vote en faveur de qqn" (trad. et glose : III, 2)
 ■ *SYMPHONIEN* "musicien qui joue dans un orchestre ou chante dans un chœur" (glose : II, 4 [3 occ.], II, 26 [3 occ.])
TRESOR PUBLIC "ensemble des moyens financiers dont dispose l'État" (trad. : V, 12 [2 occ.], V, 16, 17 ; glose : III, 16, 19 ; V, 12, V, 16)
VEGETATIF "qui est relatif à la conservation de la vie, à la nutrition, à la croissance" (glose : I, 20)
VOIX "opinion, avis exprimé dans un vote" (trad. : II, 13 [2 occ.])
 ■ *YDROMANCIEN* "celui qui pratique la divination par l'eau" (glose : II, 24)

Le survol de cette liste dévoile que la grande majorité des lexèmes qui ont pour source le texte latin (trad.) appartiennent à l'univers des croyances et des mythes, tandis que ceux qui sont propres au traducteur (glose) offrent une palette bien plus variée, puisque s'y ajoutent des lexèmes relatifs à l'art d'écrire et à l'art de gouverner, et, dans une moindre mesure, au savoir artisanal. On peut en déduire que dans le *De Civitate Dei contra paganos*, la faculté de savoir apparaît comme un moyen de rencontrer Dieu, tandis que dans sa traduction glosée, Raoul de Presles semble davantage s'être laissé

emporter, comme le faisaient les gens de savoir de son époque, par un véritable élan du savoir.

3.2. Observation générale

Parmi les lexèmes ci-dessus cités, certains sont d'un usage bien antérieur à la date de composition de la traduction française de l'œuvre augustinienne (1) ; d'autres, les plus nombreux, commencent à émerger avec ou autour de cette traduction : les néologismes formels et sémantiques (2.1) et les mots ou sens récents (2.2) ; d'autres encore sont rares et parfois désuets aujourd'hui (3) ou n'ont fait, grâce à ce texte, qu'une apparition fugitive dans l'histoire du lexique, les hapax (4) ; mais tous relèvent de la culture scientifique, qu'elle soit déjà établie ou seulement en éveil. En voici la liste, dans l'ordre des critères retenus :

(1) *astronome, géomètre, géométrien, incube, mathématique* (adj.), *nigromancien, piromancien, sensible/sensitif (appétit), végétatif*

(2.1) *abréviation, abréviateur, acéphale, archiflamme, chroniqueur, épicurien, Epithomé* (titre), *examètre, horoscope, lyrique, manichéen, mathématique* (subst.), *Mythologies* (titre), *poupee, prothoflamme, rotation, salique, voix, ydromancien*

(2.2) *are, aruspice, ascendant, comique, chroniqueur, flamme, lupercal, mathématicien, monarchie, scénique, stoïcien, suffrage, trésor public*

(3) *appeson, aruspicien, compositeur, cynocephale, étimologiste*²⁴, *étimologisation*²⁵, *nigromancien, monarche*

(4) *arrepticien, pedomancien, symphonien*

Comme nous ne pourrions, dans le cadre de cette étude, explorer l'intégralité de ces lexèmes scientifiques et techniques choisis parmi un ensemble bien plus vaste, nous nous limiterons à l'examen de quelques uns d'entre eux seulement. À savoir ceux qui présentent des caractéristiques intéressantes quant au savoir de l'époque par rapport au nôtre et ceux qui apportent, du point de vue linguistique, une avancée notable en ce qui concerne les sciences et les savoirs à l'époque médiévale.

²⁴ Néologisme.

²⁵ Néologisme.

Les ressources exploitées dans ce qui suit et que nous citons selon les sigles du DEAF²⁶ sont les suivantes : Gdf/GdfC, GdfEl, TL, FEW, DC, Hu, Littré, Lac, TLF ainsi que l'ensemble des ressources disponibles du *DMF*²⁷ et de la base textuelle Frantext développée à l'ATILF.

3.3. Présentation d'un choix de lexèmes

APPESON / POUPEE

[...] ou temps de ce Sardanapale, ·I· appelé Arbaces, ou Arbacus [...] vint pour parler à li de certaines besongnes [...] et le trouva ou milieu d'un troppel de ribaudes, la quelongne au costé, filant pourpre avec elles, vestu en habit de femme et partant les *poupees* et les *appesons* aus pucelles et filletes. (*La Cité de Dieu*, glose II, 20 ; éd., p. 480)²⁸

Dans ce passage, l'auteur critique violemment Sardanapale, roi d'Assyrie, qui condescend, en accoutrement féminin, une quenouille au côté, à partager avec de toutes jeunes filles un travail féminin : le filage. *Appeson*, tout comme *poupee*, sont manifestement des termes empruntés au métier des fileuses et désignent, plus précisément, des parties constitutives de la quenouille. Le premier de ces lexèmes a disparu au profit de *peson*, formé par aphérèse et actuellement vieilli, le second de ces termes est tout autant désuet²⁹.

- *Apeson* apparaît une première fois dans un glossaire latin-anglo-normand du XIII^e siècle (JGarlS 72, Gdf 1, 338a), où il glose le latin *vertebrum* "instrument à tourner" ; glose que l'on retrouvera plus tard, au XV^e siècle, dans le glossaire latin-français GLilleS 23a (TL 1, 448). En outre, il est quelques textes du XIII^e siècle et du XIV^e siècle qui l'attestent de manière sporadique :

²⁶ Cf. DEAFBiblEl, version électronique, tenue régulièrement à jour, de la version imprimée DEAFBibl 2007, consultable sur le site <http://www.deaf-page.de/>.

²⁷ Consultables à l'adresse suivante : <http://www.atilf.fr/dmf>.

²⁸ Les extraits tirés des livres I à III sont dorénavant cités d'après l'édition du texte publié sous la direction d'O. Bertrand, voir note 7.

²⁹ Cf. TLF XIII, 166b.

1. Et si faut fusiaus et cuilliers,
Quenoilles, *apesons*, aindiers ["landier"],
Et puis tenailles
(OutHôtelN IIa, 3^e tiers XIII^e s, 157-159)
2. Cerans, traoul, cote a coter,
(...)
Et *apeson* pour miex brider
Celle qui fille.
(OutHôtelN IIa, 3^e tiers XIII^e s, 208-210)
3. Il y faut corde a puis, eschieles et martel,
La coulonne a la dame, l'*apezon*, le fuizel,
Et les desvideüres ou desouz est l'aviel ["anneau"³⁰]
Ou on met le maillet dont on bat le luissel ["écheveau"].
(MenageDitN, c. 1325, 189-192)
4. Si avint que un prefeit de Medie, Attrabatus, empetra a grande
peine que il le peust veoir [Sardinapaulus] et le trouva entre ses
concupines, ou il departoit *appesons* et fusaus.
(ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374,
237)

Au total, l'emploi d'*ap(p)eson* paraît très limité dans le temps, puisque notre traduction semble être, avec Oresme qui relate aussi le mythe de Sardanapale, le dernier texte à l'attester. Nous lui donnons, avec l'appui d'Urban Nyström (cit. 1-3), d'Adolf Horning³¹ et du FEW 8, 192a, *s.v.* PENSARE, le sens technique de "petite plaque ronde, au bout inférieur du fuseau, qui sert par son poids à le faire tourner, en serrant le fil".

- *Poupee*, attesté une première fois à la fin du XI^e siècle³², semble être entré dans la langue du filage au sens de "boule de lin dont on garnit le fuseau à filer" grâce à la traduction de *La Cité de Dieu*. En effet, nos sources laissent voir que les emplois du mot sont bien attestés dans les dictionnaires entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVII^e siècle. Ainsi, GdfC 10, 391b, l'enregistre dans un document d'archives de 1396 (*poupee*

³⁰ Mot uniquement attesté dans ce texte, voir l'édition, p. 311.

³¹ Horning, A., « Vermischtes zur Wortgeschichte, Afr. *aubesson* », dans *ZrP* 27, 1903, p. 350.

³² Cf. FEW 9, 604a, *s.v.* *PUPPA.

de lin, 1396, A. N. JJ 151, pièce 9) et dans *la Bouquechardiere*, une compilation d'histoire ancienne, du seigneur normand Jean de Courcy, composé entre 1416 et 1422 [ms. XV^e s.], dont la citation rappelle étrangement le texte de notre commentateur³³. Et Gdf 6, 351c, l'enregistre dans une pièce de poésie de Christophe de Bordeaux, de la seconde moitié du XVI^e s. (*Varlet a louer a tout faire*) et dans deux dictionnaires, l'un de 1611 et l'autre de 1617. Pour la période du moyen français, on notera encore, dans DC 6, 410b, *s.v. popera*, une attestation tirée d'un document de 1414, où il est question de « *poupees de lin ou chanvre* », syntagme qu'on peut aussi lire en 1415 dans le *Recueil des documents concernant le Poitou* (t. 7, 278 et 279) que cite le DMF. Plus tardivement, Hu 6, 108b nous livre quelques attestations du mot, notamment dans les syntagmes *poupees de laine, poupees d'estoupes*. Et le mot survit au XVIII^e s. dans la comédie *Rose et Colas* écrite en 1764 par Michel-Jean Sedaine (« *Rose, faisant une poupée à sa quenouille* », Paris, Hachette, 1860, 178) et même jusqu'au XIX^e s. chez George Sand dans son roman *la Mare au diable* composé en 1846 (« *Un coup de pistolet mit le feu à une petite provision de chanvre en poupées* », Paris, Garnier, 1981, 191).

Ces deux lexèmes appartiennent à un savoir artisanal quelque peu perdu aujourd'hui.

ARREPTICIEN

1. [...] nous regardions les *arrepticiens* ; nous oÿons les joueurs de symphonies et les tres laiz giex que l'en faisoit à leurs diex et à leurs dieuesses et nous y delitions. (*La Cité de Dieu*, trad. II, 4 ; éd., p. 362)
2. Après où il dit : « Nous regardions les *arrepticiens* », monseigneur saint Augustin le met expressement pour les femmes qui contrefaisoient les hors du sens et faisoient la feste à Bacus [...]. Et pour ce et pour leur fureur les appelle il proprement *arrepticiens*, ou par aventure pour ce que ces femmes servoient proprement au temple de celle Berecinthie leur dieuesse, de laquelle monseigneur saint

³³ « Il trouva son seigneur en ung troppel de femmes, avec elles fillant et deppartant *poupees* ». On notera que le récit légendaire de Sardanapale a donné lieu, par ailleurs, à une réinterprétation de Simon de Phares où *pouppées* est pris au sens de "figurine humaine servant de jouet" (fillant et faisant petites *pouppées* et en maniere très lubrique et mulierbrique, *Recueil des plus celebres astrologues et quelques hommes doctes*, c.1494-1498, 43).

Augustin parle proprement en ce chapitre. [...] Et tous ceulx qui buvoient de ce fleuve [le Gallu] devenoyent ainssi comme tous hors du sens et furieux, et pour ce estoyent il dis proprement *arrepticiens*. Ovide met une autre cause pour quoy ilz estoyent dis *arrepticiens* en son ·VI·^e livre *De fastis* où il recite la fiction des poëtes estre telle que il dit que il y avoit ·I· tres beau josne filz, qui avoit a nom Athis, lequel avoit voué chasteté à celle Berecinthie et par son commandement fu fait prestre en son temple. Laquele, pour ce que il rompi son veu, en fu tellement courrouciee que elle le mist hors du sens et en fureur, pour soy venger de lui et son courroux. Lequel, pour la douleur que il sentoit, se chatra et se couppa ses genitoires d'une pierre [...]. Et pour ce [...] tous les prestres qui estoyent et furent depuis estoyent chatrés [...] monstoient ainssi comme une forsenerie de pensee, et pour ce estoyent dis *arrepticiens*. (*La Cité de Dieu*, glose II, 4 ; éd., p. 365-366)

3. Et ce semble il que monseigneur saint Augustin ait ci dessus touchié ou quart chapitre, où il dit : « Nous regardions les arrep[ti]ciens et oÿons les simphoniens ». Et assés tost après [...] il dit que il se delittoient en celle Vierge celeste et en Berecinthie. Et pour ce est il à entendre que les simphoniens appartenoyent à celle Vierge celeste³⁴ et les *arrep[ti]ciens* à Berecinthie. (*La Cité de Dieu*, glose II, 26 ; éd., p. 556)

Toutes les attestations d'*arrepticien* relevées ici portent sur un passage unique, celui où saint Augustin évoque sa jeunesse, lorsque vers l'âge de quatorze ans, il assistait avec plaisir aux cultes païens, nommés jeux scéniques, institués à Rome pour célébrer les dieux et des déesses. Le substantif *arrepticius* est appliqué par Augustin (*spectabamus arepticios*) aux comédiens qui participent à ces jeux scéniques. D'après Robert Wiśniewski³⁵, ce mot – que Blaise, dans son dictionnaire des auteurs chrétiens (*s.v. adrepticius*), définit dans son emploi comme substantif pluriel par "ceux qui sont possédés d'un délire sacré (sur la scène), prêtres païens en transe"³⁶, "les fous" et au singulier par "un possédé du démon" – se rencontre

³⁴ Le texte latin porte *Caelesti virgini*, où il est fait référence à Célestis, une divinité africaine adorée à Carthage que Raoul de Presles ne connaissait pas, si bien qu'il a traduit par le génitif *caelistis*.

³⁵ Wiśniewski, R., « La consultation des possédés dans l'Antiquité tardive : *pythones*, *engastrimythoi* et *arrep[ti]cii* », dans *Revue d'études augustiniennes et patristiques*, 51, 2005, 143.

³⁶ Avec la référence au *De Civitate Dei* de saint Augustin (II, 4).

dans d'autres œuvres augustinienne. Toujours selon R. Wiśniewski (p. 141), l'adjectif *arrepticus* remonte à la *Vetus Latina*, dont notre auteur s'est vraisemblablement inspiré, où il a été créé pour rendre le terme grec *ἐπίληπτος* qui signifiait « saisi ». Pour ce qui est du sens, les *arrepticii* interviennent dans un contexte qui relate les cultes païens, mais ce contexte est trop peu explicite pour qu'il soit possible de déterminer si ce terme s'applique exclusivement aux prêtres en proie à leur délire démoniaque ou plus généralement aux individus considérés comme des possédés fous. Dans sa glose au texte, le glossateur emploie *arrepticien* d'abord en parlant des femmes qui participent aux bacchanales (citation 2, ex. 2³⁷), puis (citation 2, ex. 3), par allusion au récit que met Ovide dans les *Fastes* (IV, v. 179-372³⁸), de tous ceux qui buvaient aux eaux du fleuve de Gallus (« *Qui bibit inde, furit* », *op. cit.* v. 365) et enfin (citation 2, ex. 4, citation 3) des galles, ces prêtres de Cybèle qui suivent le modèle d'Athis, qui dans un acte de fureur s'est castré lui-même (« *Venit in exemplum furor hic, mollesque ministri caedunt jactatis vilia membra comis* », Ovide, *op. cit.*, v. 243-244³⁹). Dans toutes ces attestations, le glossateur interprète, à propos des prêtres et prêtresses païens, le mot au sens plus large de "hors du sens", "furieux" et "en fureur" davantage qu'au sens restreint de "possédé par un délire sacré". Dérivé du latin *arrepticus*⁴⁰, *arrepticien* n'a pas fait fortune en français malgré le succès de la traduction de *La Cité de Dieu* et le maintien du mot dans l'incunable de 1486 et dans l'édition de 1531 ; il n'est resté qu'un hapax profondément ancré dans la culture païenne, absent du FEW. On notera cependant, plus anciennement, uniquement dans des textes à caractère religieux, l'ancien italien « *arrettizii* m. pl. 'posseduti dal demonio, invasati' (ante 1342, Cavalca, GlossCrusca ; 1354, Passavanti, ib.) » dans le LEI I, 1371, s.v. *arrepticus*.

³⁷ Le masculin pluriel peut surprendre dans un contexte où il est question de femmes, mais peut-être faut-il y voir une extension aux hommes, qui à Rome participaient également à ces fêtes.

³⁸ Cf. *Les Fastes, livres IV-VI*, éd. R. Schilling, Paris, Belles Lettres, t.2, 1993, p. 8-15.

³⁹ Cf. *op. et éd. cit.*, p. 15.

⁴⁰ Emprunté, sous la forme *arreptice*, attestée isolément chez Oresme, dans un texte de peu plus tardif : « ...il puet estre que aucuns ont vision par songes, ou qui sont *arreptices*, ou epileutiques, ou demoniaques... » (OresmeDivC 100 dans DMF).

ASTRONOMIEN

1. Mais il [Marcus Marcellus, à propos de Siracuse tenue par Hanibal] n'en savoit tant fere que .I. philo[so]phe appellé Archimedes, qui estoit grant *astronmien* et geometrien et grant faiseur d'engins, ne les li cassast touz. (*La Cité de Dieu*, glose I, 6 ; éd., p. 211)
2. Après il y a une couronne qui estoit faite d'une herbe qui s'appeloit *helyocriseos*, dont les grans clerks *astronomiens*, enchanteurs, nigromenciens et autres se couronnoyent. (*La Cité de Dieu*, glose II, 24 ; éd., p. 537)
3. Et selonc les *astronomiens* et philo[so]phes [...], il [Saturnus] est descript à triste face pour ce que l'estoile de Saturne en sa naissance signifie tousjours choses tristes et doulereuses. (*La Cité de Dieu*, glose IV, 10)
4. Et Possidonius Stoycus, qui estoit moult dedié et enclin à astronomie, affermoit qu'il avoient esté nés et conceus en une mesmes constellation ou constitution d'estoilles. Et croit le medecin ceste chose pour la samblable attrempance de force qu'il avoyent ; et *l'astronmien* philosophe disoit ceste chose estre et appartenir à la constitution et force des estoilles ou constellation qui avoit esté ou temps qu'il avoient esté conceus et nés. (*La Cité de Dieu*, trad. V, 2)
5. Derrenierement, dont vient ce que Possidonius, ce grant *astronmien* et philosophe, de ces ·II· jumiaux qui furent ensamble malades, respondoit que c'estoit pour ce qu'il furent néz en .I. mesmes temps et en un ·I· mesmes temps conceus. (*La Cité de Dieu*, trad. V, 5)
6. [...] l'en ottroie [...] comme les *astronomiens* respondent merveilleusement moult de choses, que ce font il par reposte ou mucee instigacion non pas des bons esperis mais des mauvais, la cure ou soing desquiex est de semer et mettre avant es pensees humaines ces fausses et nuisibles opinions des fats ou destinees des estoilles, et de le confermer non pas par aucun art de regarder et noter l'ascendent, qu'il appellent horoscope, laquele art est nulle. (*La Cité de Dieu*, trad. V, 7)
7. Après quant il dit que les hommes seulent apporter à ces mathematiciens les constellacions des bestes mues pour essayer qu'il scevent, il repreuve la sottie de ces mathematiciens ou *astronomiens* qui s'enttremetent des nativités des bestes mues, et aussi la sotie d'aucuns hommes qui voulans essayer la science des mathematiciens quant aucune beste est nee en leur maison, il regardent et considerent

diligemment l'eure qu'elle a esté nee. Et ce fait, s'en vont à ces mathematiciens et dient : « À tele heure de tel jour m'est nee une beste en ma maison, je vous demande quele beste et de quele espece ou de quele nature ». (*La Cité de Dieu*, glose V, 7)

8. Mais encores dit monseigneur saint Augustin que il erra plus que ne firent non pas seulement les stoïciens, mais les mathematiciens ou astronomiens, qui mettent fat en autre significacion que ne font les stoïciens, et le preuvent pour la force de la posicion des estoilles, c'est à dire selon la constellacion d'icelles. Et toutesvoyes ces mathematiciens ne nient pas Dieu estre et qu'il n'ait la prescience des choses à avenir, ce que nioit et nye Tullés en mettant franc arbitre pour vouloir oster la prescience de Dieu des choses à avenir. (*La Cité de Dieu*, glose V, 9)
9. « [...] et seront [les autres peuples] astronomiens et descreront les rais du soleil et le cours du ciel⁴¹ ». (trad. V, 12)
10. [...] les autres seront meilleurs *astronomiens* et sauront trop miex le cours du ciel et des estoilles, si comme les Egipcien et les Caldex. (*La Cité de Dieu*, glose V, 12)

Astronomien traduit, dans les extraits 4, 5, 6, le latin *astrologus* que Raoul de Presles aurait pu emprunter à saint Augustin. Mais ce dernier, pourtant assez novateur par ailleurs, n'a pas jugé opportun de forger un mot nouveau alors qu'il dispose d'*astronomien*, un synonyme parfait, déjà bien établi dans la langue. Et l'on observe finalement qu'il faut attendre la fin du XV^e s. pour qu'*astrologue* apparaisse en français⁴². Quant au sens d'*astronomien* dans le texte, on notera que le mot fonctionne souvent en couple, soit avec *philosophe* auquel il peut être réuni par la conjonction *et* ou apposé (1, 3, 4 et 5), soit avec *mathematicien* (7 et 8) avec lequel il peut alterner grâce à la conjonction *ou*, plus rarement avec *geomettrien* "géomètre" (1). D'ailleurs, *mathematicien* qui traduit *mathematicus* dans le texte latin, n'est-il pas à prendre plutôt qu'au sens de "celui qui cultive la science des nombres" au même sens qu'*astronomien*?⁴³ Il ne fait aucun doute que, conformément à Augustin, qui cependant émet un avis défavorable à l'égard de ces savants (6) en raison de son adhésion à la foi

⁴¹ Citation empruntée à Virgile, *Énéide*, VI, 847-853 (éd. H. Goelzer, Paris, Belles Lettres, 1961, p. 195).

⁴² Sur la cause de la disparition d'*astronomien*, cf. le FEW 25, 629b, s.v. ASTRONOMIA.

⁴³ Cf. FEW, 6/1, 492a, s.v. MATHEMATICUS : « "celui qui observe les astres et en tire des horoscopes" (ca. 1525, AncPoés 12, 151), (Rab-Cotgr1611) ».

chrétienne, le traducteur voit, neuf siècles plus tard, en l'*astronome* un professionnel de la science des astres et de l'art divinatoire qui s'intéresse aux influences astrales sur la destinée humaine tout en bénéficiant de l'apport de sciences complémentaires, tels que les mathématiques ou la géométrie et la philosophie, à laquelle toutes les sciences sont subordonnées puisqu'elle s'interroge sur la constitution de l'univers⁴⁴.

ETYMOLOGIE / ETYMOLOGIER / ETYMOLOGIZATION

1. Et se tu veulz veoir l'*ethimologie* de celle Berecinthie et comment elle est painte, voy Fulgence ou ·III·^e livre de ses *Mithologies* et Ysidore ou ·VIII·^e livre de ses *Ethimologies* ou chapitre final. (*La Cité de Dieu*, glose II, 26 ; éd., p. 555)
2. [...] Phebus fu un tres bon medicin et expert, et son filz Esculapius aussi. Et avec ce, fu ycelli qui premierement trouva l'art de cyrurg[i]e qui est dicte de *ciros* en grec qui vault autant comme 'main' et de *urgeo urges* qui est à dire 'contraindre'. Et de là vient cirurg[i]e qui vault autant comme 'contraindre les mains à fere incision'. Et ce signifie l'*ethimologie* d'Esculapius, car il [est] dit de *ecliophios* en grec qui vault autant comme 'fait durement'. (*La Cité de Dieu*, glose III, 12 ; éd., p. 661-662)

Indépendamment de la référence aux *Ethimologies*, œuvre majeure d'Isidore de Séville qui nourrit abondamment — avec renvois précis à l'appui — les gloses qui accompagnent le texte, *ethimologie* n'est attesté qu'à deux reprises dans notre texte.

Dans la première citation, Raoul de Presles suggère au lecteur de « veoir l'*ethimologie* de celle Berecinthie et comment elle est painte » dans les *Mythologies* de Fulgence et les *Éthimologies* d'Isidore de Séville. Comment faut-il comprendre ici *ethimologie* ? La glose étant trop succincte, il faut remonter aux sources latines pour y voir un peu plus clair. Chez Fulgence *Berecynthia* est analysé du point de vue de la formation du mot. Selon lui, ce mot tire son origine de *verni* et de *cynthos*, c'est-à-dire d'un terme latin (le génitif de *vernum* « printemps ») et d'un terme grec *cynthos* translittéré en latin (« *cintos enim lingua attica flos nuncupatur* » et « *iacintos dicitur quasi*

⁴⁴ Sur le rapport qu'il y a entre la science mathématique et l'astrologie, voir Dain, Ph., *Mythographe du Vatican III*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 205-206.

hioscintos, quod nos Latine solus flos dicimus ») qui renvoie à la jacinthe⁴⁵. Le caractère hybride de cette explication étymologique bilingue, latin grec, enlève tout le caractère scientifique que l'on donne au mot *étymologie* de nos jours. Isidore⁴⁶, qui s'inspire de Fulgence lorsqu'il parle de la *mater magna* et non plus de la *mater deum*, en parlant de Bérécynthe, nous éclaire exclusivement sur les traits et qualités qui confèrent son importance à cette déesse. Ce retour aux textes, s'il nous permet d'acquérir la vraie connaissance du personnage, ne donne en aucun cas l'étymologie de son nom, au sens actuel du mot *étymologie*.

La deuxième attestation du mot se trouve dans un contexte plus explicite, qui nous permet de mieux cerner le sens à donner à *ethimologie*. En effet, dans sa glose, Raoul de Presles affirmant faire l'étymologie du mot *cirurgie*, explique à son lectorat que *cirurgie* vient du grec *ciros* équivalent de *main* et de *urgeo, urges*, c'est-à-dire « contraindre » et que ce mot revient à dire « contraindre les mains à fere incision »; il ajoute ensuite une phrase concernant l'étymologie du mot donnée par Esculape, mais l'explication est peu claire, car le mot grec auquel il fait allusion nous est inconnu. En tout état de cause, il est clair que notre traducteur se contente de forger un substantif sur la base d'un substantif grec qu'il latinise et d'un verbe latin, il ajoute ensuite le sens d'inciser pour donner toute sa valeur au mot.

Il est indéniable que pour Raoul de Presles, l'exercice étymologique consiste à rapprocher par leurs ressemblances sonores les parties composantes du mot, à donner un caractère savant à ses propos pour leur donner plus de force. Ce discours d'allure scientifique n'a d'autre but que d'être persuasif, de convaincre ses lecteurs de l'immense talent d'Esculape, le dieu de la médecine grecque antique présenté ici comme le père de la chirurgie. *Ethimologie*, sous le couvert de la science, a donc ici une valeur purement rhétorique, on parle communément d'« étymologie médiévale »⁴⁷, qui est une conception de l'étymologie très éloignée de celle des linguistes modernes. *Ethimologie* est à prendre au sens de "rapport de filiation établi à propos d'un mot donné et expliquant sa constitution", mais ce sens est sans rapport avec la tradition moderne. Il faut attendre le siècle des Lumières pour qu'avec l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, ce mot se spécialise, dans la terminologie scientifique

⁴⁵ Cf. Dain, Ph., *op. cit.*, p. 44-45.

⁴⁶ Le texte se lit au livre VIII, chapitre 11, § 61 consulté sur le site de Brepols.

⁴⁷ Cf. Guiette, R., « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Âge », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1959, n°11, p. 273-285.

linguistique, au sens de « science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots en suivant leur évolution à partir de l'état le plus anciennement attesté » qu'on lui connaît aujourd'hui⁴⁸.

Comme on peut le voir dans les citations suivantes, le même constat peut être fait au sujet des deux dérivés *ethimologié* et *ethimologisation* attestés dans les gloses au texte, qui signifient respectivement "constater la relation qui lie un mot à un autre" et "étymologie" au sens ancien que nous venons de voir :

Le secont dit d'Orace est en ·I· autre livret qui s'appelle *in Odis* [...]. Et appelle monseigneur Saint Augustin ce livret le livre des dittiers liriques, pour ce que *oda*, c'est chant ou dittier, et pour ce que il est de divers mettres et qui souvent se varient, il l'appelle lirique. Et ainsi est il *ethimologié* par Ysidore en son ·VIII·^e livre des *Ethimologies* à *lira*, c'est à dire de la harpe « qui fait divers sons » ; et pour celle variacion l'appelle il *carmen lyricum*. (*Cité de Dieu*, glose V, 13)

1. Que ce Mercure soit figuré à teste de chien, tu l'as par la description et *ethimologization* que mais met Fulgence ou livre de ses *Mithologies* [...] qui dit ainsi que Mercure est dit pour ce que il s'entremet des besongnes et est proprement attribué aus marchans, comme celli qui a la cure des merceries et marchandises, pour lesqueles choses tout marchant peust estre appelé Mercure. (*La Cité de Dieu*, glose II, 14 ; éd., p. 427)
2. Et qui en voudra veoir plus à plain de Saturne et de son *ethimologisation*, et de sa poëtrie et de la verité, voie Albericum Londoniensis et Fulgence en son livre des *Mithologies*, où il pourra veoir plus à plain. (*La Cité de Dieu*, glose IV, 27)

Ces deux lexèmes sont par ailleurs assez peu usités si bien qu'ils manquent au FEW. Le premier est encore attesté aux alentours de 1380 chez Eustache Deschamps (DeschQ I, 300 dans *DMF*) et en 1499 dans le glossaire de Jehan Lagadeuc (GILag1499, 79 dans *DMF*). Le second est attesté, plus tardivement, dans les *Chroniques* de Jean Wauquelin que l'on date de 1447 (*DMF*) et dans les *Chroniques et histoires saintes et profanes* que cite Gdf 3, 670c d'après un manuscrit du XV^e siècle. Pourtant, avec l'apparition à l'époque scolastique d'un ensemble lexical de mots qui remontent à l'étymon latin ETYMOLOGIA (*etymologicare* [XIII^es. – c.1450], *etymologizare* [1271, c.1397, 1464], *etymologare* [c.1365], *etymologatio*

⁴⁸ Cf. TLF-Étym (<http://www.atilf.fr/tlf-etym/>).

[1419], *etymologum* [1537] et *etymologicice* [c.1330, c.1395])⁴⁹, il semblerait que l'on assiste néanmoins à la naissance de la dénomination d'une science du langage.

LUPERCAL

Et à ycellui [Faunus] estoient faiz et celebrés les giex qui se appellent *Lupercalz*, qui vaut autant comme des bordiaux. Lesquix giex semblablement estoient celebréz à Laurence, laquelle fu femme de Faustule, qui nourri Remus et Romulus, et qui pour la beauté de son corps et de la grant ardeur qu'elle avoit de acomplir la voulenté de la char estoit appelée Louve. À celle fu consacré ·I· temple et à celle furent ces mesmes giex consacrés et ordenéz. Et se tu veulz savoir la cause pour quoy et comment ilz furent ordenéz, Ovide la met en son premier livre *De fastis*. (*La Cité de Dieu*, glose II, 4 ; éd., p. 364)

Sous la plume de notre traducteur, on rencontre dans un registre bien différent, le substantif pluriel *lupercalz*, écrit *lupertalz* par le copiste qui fait fréquemment alterner *t* et *c* dans le manuscrit. Dans ses commentaires, le traducteur médiéval lorsqu'il fait référence au *De Fastis* d'Ovide⁵⁰ n'a pas à sa disposition de mot lui permettant de traduire le latin *Lupercal* "fête annuelle en l'honneur de Lupercus ; lupercales" qu'il a rencontré au cours de sa lecture de l'œuvre, il lui faut donc créer un terme nouveau et ce terme il l'emprunte directement à Ovide. Pour rendre compréhensible à ses contemporains cet emprunt au mot latin qui réfère à une fête révolue de la Rome antique, Raoul de Presles recourt à l'emploi du substantif *bordel* qu'il présente comme un synonyme (« qui vaut autant comme ») et qui a le sens de "lieu de prostitution". Mais cette précision ajoute au latin *Lupercal* une valeur historico-culturelle qu'il n'a pas chez Ovide. Nous sommes donc en présence d'un transfert sémantique que conforte la description que le commentateur fait dans sa glose sur les jeux lupercaux, des jeux qui selon lui sont faits en l'honneur d'une prostituée surnommée la « Louve » : Laurence, la nourrice de Romulus et Rémus. D'une fête religieuse païenne, Raoul de

⁴⁹ Attestations empruntées à Zumthor, P., « Fr. étymologie : essai d'histoire sémantique », dans *Etymologica. Walther von Wartburg zum siebzigsten Geburtstag (18. Mai 1958)*, Tübingen, Niemeyer, 1, p. 881.

⁵⁰ Voir, non pas au premier comme l'indique Raoul de Presles mais au second chant, *Les Fastes*, II, 381 (*op. cit.*, t.1, 1992, p. 43).

Presles fait, par le dénigrement du paganisme caractéristique de l'attitude chrétienne, une fête libertine, en raison de la supposée débauche menée en marge du rite de purification. Toutefois, d'un point de vue sémantique, il est difficile d'admettre avec Raoul de Presles que *bordel* est synonyme de *Lupercalz* "lupercales", dans la mesure où ce premier ne désigne pas une fête mais un lieu, en particulier un lieu de prostitution, ce qui n'est pas sans rappeler le latin *Lupercal* qui désignait la grotte située au pied du Palatin d'où partait la procession ; la fête elle-même portait le nom officiel de *Lupercalia*⁵¹.

Jusqu'à nos jours, *lupercal* s'est maintenu, quoique uniquement par référence à la culture antique, dans les dictionnaires modernes. Le TLF l'atteste, à partir de 1605, dans le *Tableau des differens de la religion* de Philippe de Marnix, comme substantif féminin pluriel avec le sens de "fêtes en l'honneur de Lupercus" et comme adjectif, au sens de "relatif aux fêtes en l'honneur de Lupercus" dès 1541, dans la traduction de Suétone par Michel de Tours. Notre attestation, unique dans les cinq premiers livres, avance par conséquent considérablement la date de la première attestation du TLF.

On note cependant une première attestation du mot, juste avant l'époque où la traduction de *La Cité de Dieu* a été réalisée, dans les *Décades de Tite Live* que Bersuire a traduites aux environs de 1354-1359 (BERS., I, 1, 9, dans la base des textes du DMF). Toutefois le sens y est clairement celui de "lieu consacré à Lupercus", comme il apparaît dans l'extrait qui suit :

celi liu que on appelle orendroit *Lupercal*, c'est la ou on aouroit le dieu Pan, car Evandrez, li roys d'Arcadie, avoit en celi liu establi les festes et les sacrifices de Pan a l'usage des Archadez.

C'est incontestablement grâce aux traductions des œuvres antiques qui donnent accès au savoir gréco-latin que ce mot va discrètement faire son entrée dans la langue française. À partir du troisième tiers du XIV^e siècle, il se lit, en effet, encore à plusieurs reprises dans la traduction de Valère Maxime réalisée par Simon de Hesdin et dans les *Ampliations* de Jean Miélot (cf. le *Lexique de Civilisation romaine*, s.v. *jeu*, où les attestations tournent autour des cooccurrences de *jeu* et de *lupercal*)⁵². Mais encore aujourd'hui *lupercal* est resté assez peu attesté, comme en témoigne notamment son absence dans le FEW. Et l'on peut ajouter, pour finir, que

⁵¹ Cf. Ovide, *Les Fastes*, livres I-III, éd. R. Schilling, Paris, Belles Lettres, t.1, 1992, p. 126, notes 96 et 97.

⁵² Accessible à l'adresse indiquée pour le DMF, note 27.

sur les 4248 textes de la base textuelle Frantext, pour la période qui couvre les années 1507 à 2013, il n'y a que 17 occurrences du mot comme adjectif et comme substantif féminin pluriel.

MANICHEYEN

1. Mais certes, ja pour ce que nous ayons ouÿ qu'il est dit : « Tu n'occiras », nous ne disons pas que esracher les herbes d'un jardin et estreper ronces et espines soit mauvestié. Ne nous, ne acordons en riens à la mauvaise erreur des *manicheans* qui tiennent ceste opinion. (*La Cité de Dieu*, trad. I, 20 ; éd., p. 378)
2. En ce ·XX^e chapitre, monseigneur saint Augustin veult prouver que le divin commandement de non occirre s'estent non pas seulement à ce que l'en ne tue son prouchain, mais que l'en ne tue pas soy mesmes. Et par consequant, que ce commandement ne s'estent mie aus bestes mues qui n'ont point de raison, ne aus arbres, ne aus herbes, combien que il aient vertu vegetative. Et en ce, reprouve l'opinion des *manicheiens*, qui sont une secte de hereges, qui tiennent que ce commandement s'estent et aus herbes et aus bestes mues, et deffendent que l'en n'en tue nulles. De ceste erreur et de ceste opinion fu Pitagoras et sa secte. Et se tu en veulx veoir à plain comment ilz ne vouilloient que l'en tuast nulles bestes mues, voy Ovide le Grant, en son ·XV^e livre qui s'appelle proprement *Carmen pithagoricum*. (*La Cité de Dieu*, glose I, 20 ; éd., p. 279)
3. Et quant il [saint Augustin] dit que ces Perses ne aouroient que ·II· diex tant seulement, ce que ne firent pas les Rommains, c'est assavoir un bon et ·I· mauvais, il appert que par ce il furent en ceste partie semblables aus *manicheyens* qui mettent ·II· premiers princ[ip]les ou commencemens, l'un de tous biens, l'autre de tous maux. (*La Cité de Dieu*, glose V, 21)

Saint Augustin emploie le substantif *Manichaei* dans son commentaire sur le commandement « Tu ne tueras pas » de l'Ancien Testament (*Exode* 20, 13 et *Deutéronome* 5, 17) pour signifier son opposition envers les Manichéens, lorsqu'ils prétendent, erronément à son avis, vouloir s'abstenir de détruire les plantes et de tuer les animaux, alors que ce précepte ne doit s'appliquer qu'aux hommes, les plantes et les animaux étant dénués de raison. Et notre commentateur précise que les manichéens forment une secte

d'hérétiques, à laquelle, selon ce que dit Ovide, adhère Pythagore, et que ce serait folie d'étendre le précepte aux plantes et aux animaux. Plus loin, au chapitre 21 du livre V, Raoul de Presles précise que les disciples de Mani posent deux principes radicalement opposés : le bien et le mal. Cette doctrine dualiste est le fondement même du manichéisme prêché au III^e siècle, qui considère que tout le monde, y compris le règne végétal et animal, est mauvais et que seule une conduite ascétique permet d'être racheté. Pendant neuf ans, de 373 à 382, saint Augustin avait adhéré à l'hérésie des Manichéens, avant de se convertir au christianisme et de réfuter cette doctrine avec acharnement, comme en témoigne l'un de ses livres, le *Contra Manicheos*, cité par Raoul de Presles dans sa dédicace à *La Cité de Dieu*. C'est probablement grâce à l'histoire personnelle de saint Augustin que *manicheien*, un terme propre au savoir philosophico-religieux, a fait une entrée timide dans la langue française, le mot n'étant attesté ensuite, pour la période du moyen français, qu'en 1402 (GERS., dans *DMF*) et en 1410, dans le *Livre de bonnes meurs* de Jacques Legrand où on peut lire à propos de saint Augustin (p. 347) : « ...saint Augustin par telle maniere converti un manicheen par les paroles qu'il disoit a sa table ». La traduction de Raoul de Presles avance, en l'absence du FEW, la date de première attestation du mot que donne le TLF de 190 ans environ. Si le mot est encore attesté sporadiquement dans la seconde moitié du XVI^e siècle, dans deux textes à caractère religieux (Calvin, *Institution de la religion chrestienne* dans la base textuelle Frantext [19 occ.]) et Michel De L'Hospital, *Proposition et harangue [...] sur le faict de religion* dans le TLF), il ne prend véritablement son essor qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle avec des philosophes écrivains tels que Bernier, Fénelon, Voltaire, etc. (*cf.* la base textuelle Frantext), ce que corrobore le Trévoux 1704, premier dictionnaire de langue française qui accueille le mot à l'entrée *manichéens*, comme substantif masculin pluriel.

PEDOMANCIEN

Toutevoies toutes teles manieres de gens, comme ces aruspices, comme augures, ydromanciens, piromanciens, *pedomanciens*, nigromanciens et semblables ne sont que purs adavineurs et usans de mauvaises ars de deables et d'ennemis, ausquix nulle foy n'est à ajouter. (*La Cité de Dieu*, glose II, 24 ; éd., p. 534-535)

Ici Raoul de Presles renvoie au passage dans lequel saint Augustin rappelle l'histoire où Sylla, pour connaître l'issue de la guerre civile qui l'oppose à Marius, a fait appel à un devin chargé d'examiner des entrailles pour en tirer les présages. Dans ce contexte, on voit proliférer des lexèmes qui tournent autour de l'art ou des sciences divinatoires. Celui qui nous intéresse plus particulièrement est *pedomancien*, qu'aucun des dictionnaires régulièrement consultés n'atteste, pas plus qu'ils n'enregistrent le terme de base *pedomancie*.

Seul un article dans BarbierProc 6, 344 nous fournit une autre attestation du mot de base ; elle se lit en 1577 chez Du Verdier, dans les *Diverses leçons* qui portent le passage suivant : « Puisqu'on veut forger une science certaine ayant nom chiromantie, pourquoi n'en font ils pas une autre traictant des lignes des pieds qui soit appelée pedomantie ? ». Cette datation est antérieure à celle que l'on trouve en anglais dans OED, *s.v. pedomancy*, qui présente l'attestation de 1592 comme étant la première, créée par plaisanterie, contrairement aux attestations ultérieures (1652, 1656, 1709, 1883) déclarées provenir d'auteurs sérieux. Quant au sens qu'a *pedomancien* dans le passage cité, il ne fait aucun doute qu'il faut y voir celui de "celui qui pratique la divination par l'inspection de la plante des pieds".

Et, concernant son étymologie, nous sommes portée à croire que, tout comme *pedomantie* chez Du Verdier est formé sur le modèle de *chiromantie* et non pas, comme le suggère l'OED pour le terme anglais correspondant, issu d'une forme hybride de *pedo-* mis pour *pedi-* "pied" et de *-mancie* (*cf.* Barbier, *loc. cit.*), *pedomancien* tient sa finale *-omancien* du voisinage de *nigromancien*, tout comme *ydromancien* et *piromancien* qui sont tous deux des néologismes à l'époque de la traduction de la *Cité de Dieu*.

ROTATION

Ceste ficcion ou similitude [entre le tour de roue du potier et le mouvement céleste] est plus fraile et plus feble que les vaissiaux qui sont fais en celle *rotacion*, c'est à dire ou mouvement de celle roe. Car se le mouvement differe tant longuement ou ciel qu'il ne puist estre compris es constellations, si que à l'un de ces jumiaux viengne heritage et à l'autre n'en viengne point : pourquoy osent il dire aus autres, qui ne sont pas jumiaux, quant il ont regardé leurs constellacions, teles choses, lesquelles apartiennent à ce secré, que nul homme ne peut comprendre et attribuer

aus momens ou mouvemens de ceulz qui naiscent ? (*La Cité de Dieu*, trad. V, 3)

Cette attestation de *rotacion*, traduction du latin *rotatione* d'Augustin, est la seule que nous connaissions en français pour la période médiévale ; elle s'applique à la roue du potier qui tourne comme les astres dans le ciel. *Rotatio* étant inconnu du traducteur, il lui a semblé utile de faire suivre *rotacion* d'une information complémentaire, de nature synonymique, qui en éclaire le sens : « c'est à dire ou mouvement de celle roe ».

Nul doute, le sens en est clairement "mouvement d'un corps qui tourne sur lui-même". C'est à cette attestation que renvoie le FEW 10, 497b, s.v. ROTARE, pour ce sens, en indiquant que le mot est attesté comme hapax au XIV^e siècle. Sa source est probablement GdfC qui tient la citation de DG qui a dépouillé DelbRec qui cite un court extrait de notre passage de *La Cité de Dieu* d'après l'édition de 1531. Mais Delboulle cite en outre un autre exemple du mot au XVI^e siècle dans les *Sermons de Guerricus* de Jehan de Gaigny qu'il date de 1546 où on peut lire (fol. 161v^o) : « La circuition et rotation de tous les temps ». Hu dont la nomenclature se concentre sur les mots qui ont disparu de notre langue ne donne pas d'entrée *rotation* et sous l'entrée *circuition* n'apparaissent dans les citations retenues que des doublets synonymiques ne mentionnant pas *rotation*. Nous avons trouvé, dans la base Frantext, une attestation supplémentaire de *rotation*, antérieure à cette dernière, dans le *Traité de poesie ou Traité de science poeticque* de Jehan Thenaud, écrit de 1515 à 1519, qui porte : « Cybelle est interpretée rotation de la teste, car les Gaules selon Remigius mouvoient la teste en celebrant ses festes ».

On notera cependant, comme l'indique très justement le FEW, que *rotation* a été réemprunté au début du XVII^e siècle, ce que confirment les nombreuses attestations que l'on peut trouver à partir de cette époque dans la base Frantext.

Mais pourquoi *rotatio* qui existe pourtant en latin depuis Vitruve (OLD) où il a le même sens, n'a-t-il pas réussi à percer en français médiéval ? Il n'a d'ailleurs pas davantage percé en italien ou en anglais par exemple, car *rotazione* n'apparaît pas avant le XVI^e siècle (Battaglia) en italien et l'anglais *rotation*, à peine avant (*MED*, s.v. *rotacion*).

La réponse à cette question, pour le français, se trouve simplement dans le fait qu'au Moyen Âge il existait pour exprimer le mouvement circulaire,

toute une série de mots et que donc, il n'était pas besoin de recourir à une création nouvelle. Du temps de Raoul de Presles, les équivalents les plus usités étaient essentiellement ceux qui se rattachent au latin TORNARE, tels que *tour*, attesté dès la période de l'ancien français (cf. FEW 13/2, 51a), *tournoi* attesté plus rarement en ce sens (cf. BrunLat dans FEW 13/2, 61b, puis 1496 dans DMF), *tournement* (cf. FEW 13/2, 57a et DMF), ainsi que *revolution* attesté depuis c.1190 (cf. FEW 10, 364a). *Circulier mouvement*, attesté dès l'ancien français (cf. TL, s.v. *circuler*) et *rouement* (Guillaume de Digulleville dans DMF) sont bien plus rares. C'est avec *Le livre du ciel et du monde* d'Oresme, un traité astronomique où il est beaucoup question des mouvements des astres, que naîtront de nouveaux termes et locutions, tels que *mouvement circulaire* (77 occ. dans la base des textes du DMF), *circulation* (12 occ. dans la base des textes du DMF), *giration* (10 occ. dans la base des textes du DMF) et le hapax *volution*.

Dans la glose au texte, *rotation* n'a d'existence qu'à travers le latin et il faut attendre le XVIII^e siècle pour que *rotation* soit employé dans les divers domaines techniques et scientifiques.

SYMPHONIEN

1. Après où il dit : « Nous oÿons les symphoniens », c'est à dire ceulx qui jouoient des buisines et de grans trompes, car selon Papie « *simphon* » vaut autant comme buisine, il veult dire que ilz trompoient et buisinoient et jouoyent de cimbales d'arain qui faisoient telle noise et tele tempeste que à painnes pouoit on rien oïr. Et le faisoient de celle Berecinthie, si comme ycellui mesmes Ysidore dit ou VIII.^e livre des *Ethimologies*. Et pour ce, celles tempestes et celles noises et ceulx qui les faisoient il appelle *simphoniens*, pour la noise que ilz faisoient à celle Berecinthie, et à la dieuesse de virginité, si comme nous dirons cy après [...]. Et dois encores savoir que ces *simphoniens*, à chascune chançon qu'i faisoient ou chantoyent, il appelloient ·I· mes aussi comme se ce feust un mes de service ou de viande [...]. (*La Cité de Dieu*, glose II, 4 ; éd., p. 367)
2. Et en ce faisant avoit grant quantité de *simphoniens*, qui selon Huguce est dit de *simpho* qui vaut autant comme siffler, le .b. mue en

.f.⁵³, et signiffie en une maniere le son de quoy Juvenal parle. Et ce semble il que monseigneur saint Augustin ait ci dessus touchié ou quart chapitre, où il dit : « Nous regardions les arrep[ti]ciens et oyons les simphoniens ». Et assés tost après, en adjoustant, il dit que il se delittoient en celle Vierge celeste⁵⁴ et en Berecinthie. Et pour ce est il à entendre que les *simphoniens* appartenoyent à celle Vierge celeste et les arrep[ti]ciens à Berecinthie. (*La Cité de Dieu*, glose II, 26 ; éd., p. 556-557)

Symphonien, attesté à six reprises dans deux passages extraits des gloses au texte latin, n'est attesté pour l'ensemble de la littérature française que dans ce texte. Toutes les attestations du mot réfèrent au passage où saint Augustin, en faisant allusion aux jeux scéniques auxquels il assistait dans sa jeunesse, comme nous l'avons déjà mentionné sous *arrep[ti]cien*, écrit : « spectabamus arrep[ti]cios, audiebamus symphoniacos [...] ».

Pour traduire *symphoniacos* Raoul de Presles met en œuvre le procédé de création lexicale qui lui est familier, mais au lieu de forger *symphonique* qui serait la forme attendue sur la base de *symphoniacus*, il préfère former *symphonien* sur la base de *symphonie*. Car le suffixe *-ien* est très fréquent dans la construction des substantifs à son époque et, sans doute aussi, à cause du voisinage de *arrep[ti]cien* qui est lui-même dérivé de *arrep[ti]cius*. Le substantif latin *symphoniacus* désigne un musicien qui chante dans un chœur ou un musicien qui joue dans un orchestre.

Dans le présent contexte, et en particulier dans la première citation, le commentateur s'arrête longuement sur la signification du mot en latin et l'explique par ce que nous définirions par "joueur d'instrument à vent", les instruments étant les *buisines* "buccines" et les *grans trompes*. D'après lui ce sens viendrait de *simphon* qu'atteste Papias et qui équivaut à « buisine ». Mais dans la suite du texte on observe que Raoul de Presles donne à *buisine*, qui traduit le latin *simphon*, le sens de "bruit fort", sens qui correspond effectivement à la glose de Papias dans son *Vocabulista*, où on peut lire : « *Symphones conuite* »⁵⁵. Afin de montrer l'importance du bruit que font ces joueurs, Raoul de Presles ajoute aux instruments à vent dont ils jouent, les

⁵³ Nous n'avons pas réussi à vérifier le texte d'Uguce de Pise, mais il est très vraisemblable que l'auteur y fasse allusion au latin *sibilare*, dont *siffler* est issu par la transformation de *b* en *f*.

⁵⁴ Voir note 34.

⁵⁵ Cf. *Papias Vocabulista*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1966 [réimpr. 1496], 322b.

cymbales, instruments à percussion. Outre ces musiciens instrumentistes, sont aussi appelés *symphoniens* les musiciens chanteurs. Il semblerait donc que, comme en latin, ce mot désigne tout musicien qui joue dans un orchestre ou chante dans un chœur.

Cet hapax est à rapprocher des données du FEW 12, 489a, *s.v.* SYMPHONIA : « Mfr. *simphonien* "joueur de vielle" (1531, Raoul de Presles, Cité de Dieu II, exp. Sur le chap. 4, Db) ». Un retour à la source citée par le FEW permet de voir que dans DelbRec (abrégé Db dans le FEW) c'est la troisième occurrence de notre première citation qui est enregistrée, précédée de la définition "joueur de *cifonie*". Au vu de notre étude du mot, la définition du FEW n'est pas exacte, étant donné qu'aussi bien dans le texte de saint Augustin que dans celui de son traducteur il n'a jamais été question de vielle.

4. CONCLUSION

L'examen de quelques lexèmes qui ont retenu notre attention est bien restreint par rapport à la richesse du vocabulaire que peut offrir cette traduction dont la portée pour l'histoire de l'humanisme n'est pas négligeable. Et si, dans le cadre de cette contribution, nous nous sommes intéressée surtout à des lexèmes qui touchent des domaines du savoir très variés, c'est justement pour rendre compte de l'étonnante variété de formes d'expression des savoirs dont regorge le texte. Un texte conçu dans sa version latine, il ne faut pas l'oublier, comme un traité de la vraie religion et qui devrait *a priori* se concentrer surtout sur un faisceau restreint de termes religieux ou spirituels. Cette diversité, nous la devons à Raoul de Presles qui se nourrit du fonds ancien et ressuscite le langage de la Rome antique en même temps qu'il emprunte aux savants de son temps⁵⁶. Pour séduire son public face à un texte très difficile, Raoul de Presles opère un échange culturel entre le savoir antique adapté à l'optique chrétienne et le savoir moderne encyclopédique où la connaissance de la nature, des êtres et des choses est organisée d'après la hiérarchie du monde créé par Dieu.

⁵⁶ Cf., dans ce même volume, Andronache, A. « Académien, géométrien, mathématicien, physicien et autres scientifiques en *-ien* dans la première traduction en français de *La Cité de Dieu* de saint Augustin par Raoul de Presles (avant 1380) ».

Raoul de Presles, comme les anciens traducteurs, frappé par la brièveté latine, s'est employé à créer avec habileté de nombreuses innovations lexicales. Les calques et les emprunts qui abondent sous sa plume ont pour effet de conférer une connotation savante à ses gloses qui paraphrasent, développent et instruisent. À la différence de Bersuire qui regroupe les « mots difficiles » dans un glossaire en tête de sa traduction des *Décades de Tite-Live*, Raoul de Presles, quant à lui, réalise des aides à la lecture au fil du texte à travers ses commentaires ; néanmoins, l'extraction de ces commentaires pourrait faire l'objet d'un glossaire *a posteriori* où la glose lexicale serait constituée par un simple équivalent, un synonyme ou par une paraphrase ou définition plus longue.

Toutefois, il est des mots que ce dernier ne traduit pas, faute de savoir les traduire, soit parce qu'ils appartenaient à un savoir d'une culture étrangère, soit parce qu'ils appartenaient à un savoir non intégré, ce qui paralyse la réceptivité et empêche toute forme de traduction. On citera pour exemple, le terme religieux romain *lectisternia* (trad. : II, 11 ; III, 17 [2 occ.], glose : I, 32 ; III, 17 [4 occ.], III, 18) ; le terme de droit *plebiscitum* (glose : III, 17 [4 occ. : *plebis scita, plebis scitum*], III, 21 ; V, 19) et *didascalicus, hermeneuticus* [2 occ.], termes relatifs au genre lyrique (glose : II, 8). De fait, les deux premiers lexèmes ont fait leur entrée dans la langue française vers 1355, grâce à Bersuire qui les a francisés, dans sa traduction des *Décades de Tite-Live*, en *lectisterne* (cf. le *Lexique de Civilisation romaine*) et en *plebiscite* (cf. DMF), tandis qu'il faut attendre le milieu du XVI^e siècle et le troisième tiers du XVIII^e siècle pour voir apparaître en français les adjectifs *didascalique* (cf. Hu) et *herméneutique* (cf. TLF), empruntés au grec. D'autres fois, on constate que le commentateur doit d'abord intégrer le lexème avant de recourir à la forme vernaculaire, comme dans le cas de *salique*, où le syntagme *loi salique* "code de loi des Saliens" est attesté d'abord sous sa forme latine (glose : III, 21 : « *lex saliqua* laquelle fu dicte *salica* ») et plus loin dans le texte — et c'est la première attestation du mot — sous sa forme d'emprunt *loy salique* (glose : V, 25 [2 occ.]).

Pour compléter notre étude, il faudrait comparer ces résultats avec ceux de l'ensemble de l'Europe médiévale qui a connu la même vague traductrice des Antiques ; nous pensons en particulier à l'Italie, dont Pétrarque était le grand humaniste⁵⁷.

Béatrice STUMPF
ATILF (CNRS/Nancy Université)

⁵⁷ Cf. Gonthier, N., *op. cit.*, p. 241-245.